



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E100296

VALABLE JUSQU'AU 01/02/2026

ÉDITÉ LE

25/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 115 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC METZ 2012B0754

Siret : 752 860 635 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4024923-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000021038863604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000021038863604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : GECKO ENERGIES

ZONE ARTISANALE ST JEAN
57530 COURCELLES-CHAUSSEY

Téléphone : 03 87 64 16 48

Fax : 03 87 64 19 80

Portable : 06 28 18 04 11

Site Internet : www.gecko-energies.fr/

E-mail : pg.dantan@gmail.com

Responsabilité légale :

GEORGIN PASCAL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/11/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	21/11/2024
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	03/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/02/2021
o Chaudière bois	07/04/2022
o Poêle ou insert bois	07/04/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	02/02/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/02/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	02/02/2021
o Ventilation mécanique	03/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.